

39 60 : le numéro unique de l'Assurance retraite

Paris, le 13 septembre 2010

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le 39 60 est devenu le numéro unique de l'Assurance retraite, accessible depuis l'ensemble de territoire. Il se substitue aux numéros utilisés jusqu'alors par la Caisse nationale d'assurance vieillesse et les caisses régionales.

Une déclinaison en 10 chiffres de ce numéro est créée pour les appels depuis l'étranger, les téléphones mobiles ou les box : 09 71 10 39 60.

Désormais, du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, nos conseillers répondent en direct aux assurés sur leur situation personnelle.

Par ailleurs, 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 les assurés peuvent consulter le suivi de leur dossier et prendre connaissance de l'actualité de la retraite.

En composant le 39 60, l'appel est facturé au tarif local soit :

- 0,078 € de mise en relation
- puis 0,028€/mn en heures pleines de 8h à 19h ou 0,014€/mn en heures creuses, week-end et jours fériés

Si l'appel n'est pas pris en compte dans le forfait box ou mobile, son coût est celui d'une tarification locale.

Du 13 au 25 septembre, l'Assurance retraite communique autour du numéro unique 39 60 sur son site internet www.lassurance retraite.fr, dans toutes ses agences retraite et dans ses publications.

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CONTACTS PRESSE :

Responsable du service de presse : Emmanuelle Le Breton – 06 23 08 38 04 – Mél : emmanuelle.le-breton@cnav.fr

Attachées de presse : Virginie Rault – Tél : 01 55 45 51 34 – Mél : presse@cnav.fr

Violaine Leyder -Tél : 01 55 45 88 93 -Mél : presse@cnav.fr